

Dijon, le 21 octobre 2023,

Interdiction de manifestation : à la recherche du champignon hallucinogène

A la lecture de l'énième arrêté préfectoral d'interdiction, les paroles de Billy Ze Kick ont immédiatement raisonné en nous. En voici un extrait : « *Un après-midi d'automne / On avait trouvé un moyen de locomotion / Alors on est parti à la cambrousse / Les champs étaient humides et suffisamment acides / C'était le bon moment pour aller cueillir des champignons / Mangez-moi ! Mangez-moi ! Mangez-moi ! / [...] / C'est le chant du psylo qui supplie / Qui joue avec les âmes / Et ouvre les volets de la perception* ».

En effet, alors que la situation des populations civiles est dramatique au Moyen-Orient, **la préfecture n'a rien trouvé de mieux que d'interdire le rassemblement** visant à protester contre les violations des Droits de l'Homme au Moyen-Orient et pour appeler à une paix juste et durable entre les peuples.

Dans son arrêté d'interdiction, l'autorité préfectorale de Côte-d'Or utilise en particulier notre organisation syndicale comme l'un des éléments justifiant l'interdiction de ce rassemblement. L'arrêté indique notamment « *que cet appel à rassemblement a été relayé sur les réseaux sociaux par le syndicat Solidaires 21* » mais aussi « *que ces derniers mois, des manifestations organisées par des membres ou collectifs issus de l'ultra-gauche, dont le syndicat Solidaires 21, ont donné lieu à des troubles à l'ordre public à Dijon* ». **Hallucinant. La présence d'une organisation syndicale lors d'une manifestation ou d'un rassemblement devient aujourd'hui un argument pour interdire ledit événement.** Aux yeux des Renseignements Territoriaux, l'Union Syndicale Solidaires 21 est-elle en train de devenir le visible du Comité ? Comme le dit la chanson, « *les volets de la perception* » sont très ouverts. Le délire très grand.

Si notre organisation syndicale fait le choix d'en rire, il y a de quoi s'inquiéter très sérieusement pour les libertés publiques en Côte-d'Or et plus largement en France. **Cet arrêté d'interdiction est un ramassis d'approximations, de raccourcis grotesques et de fantasmes divers. Il est une juxtaposition de postures politiques qui ne sont en rien des éléments juridiques. Ce n'est pas la première fois que notre organisation syndicale est disqualifiée par la préfecture, visiblement nous alimentons certains fantasmes.** Dans l'Insurrection qui vient, le Comité Invisible écrivait « *une vérité n'est pas quelque chose que l'on détient mais quelque chose qui nous porte* », en Côte-d'Or la vérité préfectorale est que l'ultra-gauche est partout, en tout cas, elle doit l'être.

Notre organisation syndicale s'inquiète sérieusement d'une telle attaque préfectorale, quand bien même celle-ci n'est pas la première. On pourrait tout à fait imaginer qu'avec un tel argumentaire fallacieux, notre organisation ne puisse plus user des droits syndicaux qui sont les nôtres, comme organiser des manifestations mais aussi d'accompagner les salarié.es devant leurs patron.ne.s et aux Prud'Hommes. Une réelle dérive illibérale. Surtout après une nouvelle cueillette, on pourrait imaginer la demande de dissolution de notre syndicat, cela serait d'une certaine manière l'aboutissement de la logique préfectorale.

L'Union Syndicale Solidaires 21 se félicite et soutient pleinement le référé-liberté engagé par la Ligue des Droits de l'Homme pour contester cet arrêté d'interdiction.

L'Union Syndicale Solidaires 21 condamne les atteintes à la liberté de manifester et d'expression de collectifs, d'associations et d'organisations qui, comme Solidaires 21, dénoncent les effets de la colonisation, de l'occupation et de l'apartheid que subit le peuple palestinien.

L'Union Syndicale Solidaires 21 joint sa voix à celles et ceux qui appellent à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages et à l'application du droit international, condition indispensable pour qu'une paix juste et durable soit possible.

L'union syndicale Solidaires 21 appelle, plus que jamais, à se rendre au rassemblement ce samedi 21 octobre, à 15h place Darcy à Dijon, pour exiger l'arrêt immédiat des opérations militaires contre la Bande de Gaza.